



PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC EOS

Période : 01/10/2024 au 30/09/2025

Contexte

Le Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) a été établi conformément à la décision 2005/668/CE de la Commission du 22 septembre 2005. Il s'agit de l'un des sept conseils consultatifs régionaux proposés dans le cadre de la décision 2004/585/CE du Conseil instituant des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche.

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 1380/2013, relatif à la Politique Commune de la Pêche (ci-après, " PCP "), le 1er janvier 2014, les conseils consultatifs régionaux sont devenus des conseils consultatifs (CC). Le rôle consultatif des CC a également été renforcé en tant qu'élément constitutif de ce changement.

La structure actuelle du CC EOS est la suivante :



À l'heure où nous écrivons ces lignes, le CC EOS compte 38 membres, dont 33 représentent des organisations de pêche de cinq États membres (Belgique, France, Irlande, Espagne et Pays-Bas), ainsi

que 5 organisations représentant d'autres groupes d'intérêts, par exemple dans le domaine de l'environnement ou de la pêche récréative.

Le Comité exécutif du CC EOS compte 25 sièges, dont 15 pour les organisations représentant le secteur de la pêche et 10 pour les groupes d'autres intérêts.

Les places dans le secteur de la pêche sont attribuées comme suit :

- 2 Belgique
- 3 France
- 3 Irlande
- 2 Espagne
- 2 Les Pays-Bas
- 3 Les autres organisations représentatives du secteur de la pêche ayant un mandat européen plus large, par exemple la Fédération européenne des transports.

Au moment de la rédaction de ce rapport, deux sièges sont vacants dans la catégorie "autre secteur", et 7 sièges sont vacants dans le collège OIG. Le CC EOS s'est lancé dans une campagne d'adhésion stratégique au printemps 2022, avec pour objectif d'augmenter son nombre de membres dans les deux collèges et, en particulier, d'inciter les ONG à rejoindre l'AG ainsi que le ComEx. Cette campagne a été répétée au printemps 2023, mais elle a abouti à une augmentation du nombre de membres.

Conformément aux exigences du règlement délégué 2022/204 de la Commission modifiant le règlement délégué 2015/242 (JO L 34, 16/2/22) CE entré en vigueur le 08 mars 2022, le CC EOS a procédé à une évaluation externe de ses performances. Le rapport a été présenté lors de la réunion de l'assemblée générale du CC EOS en septembre 2023 ([lien](#)) avec des actions de suivi mises en œuvre au cours de l'année 19 répondant aux différentes recommandations formulées. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 20 (2024-2025).

Mission et objectifs du CC EOS

La mission du CC EOS est de contribuer à la réalisation des objectifs de la Politique Commune de la Pêche tels que décrits à l'Art. 2 de la 1380/2013 tel qu'en vigueur à tout moment et en particulier de conseiller la Commission et les États membres sur les questions de gestion des pêches en ce qui concerne les eaux occidentales septentrionales. Ces avis (recommandations et suggestions) intégreront les dimensions sociales, économiques et environnementales des pêches ainsi que l'approche écosystémique et l'approche de précaution en matière de gestion et seront préparés dans le but général de parvenir à une gestion durable des pêches.

L'objectif principal du Conseil consultatif des eaux occidentales septentrionales est de rassembler les parties prenantes européennes (pêcheurs, représentants d'organisations de producteurs, ONG environnementales, pêcheurs récréatifs, transformateurs et consommateurs, entre autres) afin de fournir des avis à la Commission européenne et aux États membres, dans le but de parvenir à l'exploitation durable des stocks de poissons dans le ressort géographique du CC EOS, tel qu'identifié dans le document (UE) n° 1380/2013.

Les avis produits par le CC EOS sont orientés par les objectifs de la PCP. Le CC EOS aborde également des sujets de conseil sur la gestion environnementale, économique et sociale des pêches dans le contexte plus large de toutes les politiques de l'UE.

Compte tenu de la nature mixte des pêches relevant de la compétence géographique du CC EOS, l'élaboration d'options de gestion durable des pêches à court et à long terme restera le fondement de l'avis. Les objectifs énoncés dans la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" seront également pris en compte, de même que le "Green Deal" européen et ses stratégies connexes.

PRIORITÉS DE TRAVAIL DU CC EOS

Priorités générales de travail à long terme et à court terme (au moins 3 priorités)

Évaluation de la PCP

Lors de la réunion informelle du Conseil des ministres de la pêche en mars dernier, le commissaire Sinkevičius a annoncé qu'il avait chargé la DG MARE de procéder à une évaluation complète du règlement PCP.

Conformément aux exigences de la Commission en matière d'amélioration de la réglementation, la préparation de cette évaluation complète nécessite une planification minutieuse et doit être basée sur des études, des évaluations et des contributions des États membres et des parties prenantes. En tant que principaux organes consultatifs de la PCP, les CC auront un rôle très important à jouer, et le CC EOS est prêt à contribuer à ce travail lorsqu'il lui sera demandé d'en faire un sujet prioritaire.

Paquet PCP

Le 21 février 2023, la Commission européenne a adopté son paquet de mesures en matière de politique de la pêche :

- Communication sur la Politique Commune de la Pêche aujourd'hui et demain : un pacte pour la pêche et les océans vers une gestion des pêches durable, scientifique, innovante et inclusive (COM(2023) 103 final), y compris le document de travail des services de la Commission (SWD(2023) 103 final/2).
- Communication sur le plan d'action de l'UE : Protéger et restaurer les écosystèmes marins pour une pêche durable et résiliente (COM(2023)102)
- Communication sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE (COM(2023) 100 final)
- Rapport sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 1379/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (COM(2023) 101 final).

En lien avec les attributions du CC EOS, l'objectif de ce paquet est de promouvoir des pratiques de pêche durables, des sources d'énergie plus propres, afin de limiter la dépendance aux combustibles fossiles et de réduire l'impact du secteur des produits de la mer sur les écosystèmes marins. Il est proposé d'améliorer l'efficacité des carburants et de passer à des sources d'énergie renouvelables et à faible teneur en carbone afin de rendre le secteur climatiquement neutre d'ici à 2050. L'accent est mis sur l'implication des parties prenantes concernant tous les éléments du paquet, la Commission appelant les États membres, les parties prenantes du secteur de la pêche et la communauté scientifique à se rassembler dans un "Pacte pour la pêche et les océans" afin de mettre pleinement en œuvre la PCP et de contribuer à des révisions et des adaptations supplémentaires à l'avenir. En outre, la Commission a annoncé son projet "Pêcheurs du futur" visant à identifier les tendances, les opportunités et les menaces qui déterminent l'attractivité du secteur de la pêche, tout en reconnaissant la nécessité d'une analyse de la dimension sociale de la pêche.

En réponse à la publication, le CC EOS a mis en place un nouveau groupe de réflexion pour répondre à certaines exigences dans le cadre des actions incluses dans les trois premiers documents, et a identifié, parmi ses groupes de réflexion existants, ceux qui travaillent déjà sur des sujets spécifiques identifiés dans le paquet. Le CC EOS suivra et soutiendra si nécessaire les travaux du Conseil consultatif du marché sur l'OCM, qui relèvent entièrement de la compétence du CCM. Sur la base des travaux du groupe de réflexion, le CC EOS a soumis des avis pertinents au cours de l'année 19. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 20 si nécessaire. Ce groupe de réflexion est également susceptible d'effectuer tout travail initial nécessaire dans le cadre de l'évaluation de la PCP, comme indiqué ci-dessus.

Obligation de Débarquement (OD)

Au cours de l'année 17, le CC EOS a lancé la version actualisée de son outil d'identification de "choke" (CIdT) afin de mieux refléter les changements consécutifs au Brexit. Le CIdT fournit des informations utiles à l'appui de la gestion des stocks partagés avec le Royaume-Uni à la suite de sa sortie complète de l'UE.

Au cours de l'année 19, le CC EOS a poursuivi sa collaboration à la fois avec le groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales et avec la Commission européenne en utilisant le CIdT pour aborder les mesures d'atténuation potentielles requises dans les pêcheries soumises à l'obligation de débarquement dans toutes les zones sous-régionales des eaux occidentales septentrionales. Cet outil constitue la base et l'orientation d'une grande partie du travail du CC EOS et les membres ont reçu une formation concernant son utilisation lors d'un atelier en juillet 2023.

Depuis l'année 15, le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement du CC EOS se réunit régulièrement dans le but d'examiner et de discuter les objectifs de la PCP en matière d'obligation de débarquement et d'observer les développements concernant des sujets connexes, tels que les plans de rejets et les mesures techniques. En outre, le CC EOS inscrira l'OD à l'ordre du jour de ses réunions internes (groupes de travail et groupes de rédaction d'avis, par exemple) ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions avec les scientifiques, la Commission et le groupe des États membres du CC EOS, afin de trouver des solutions pour les stocks pour lesquels la mise en œuvre de l'OD représente un défi majeur. Le travail de ce groupe de discussion portera sur les questions identifiées dans le document COM(2023) 103 final, en particulier pour soutenir l'évaluation de l'accord de pêche proposée par la Commission et l'élaboration des termes de référence.

Suite au succès de l'atelier conjoint de l'année 15 entre le CC EOS, l'AECP et le groupe d'experts sur le contrôle des EM des EOS sur le suivi, le contrôle et l'application de l'obligation de débarquement, le CC EOS a poursuivi son engagement en organisant deux réunions au cours de l'année 16. Le CC EOS a organisé un atelier conjoint en personne avec l'AECP, le groupe d'experts sur le contrôle des EM et les membres du groupe de discussion sur le contrôle et la conformité du CC sur l'évaluation de la conformité à l'obligation de débarquement à Copenhague en janvier 2024. Les informations fournies lors de toutes les réunions susmentionnées et les échanges entre les membres du CC EOS, l'AECP, la Commission et le groupe d'experts sur le contrôle des EM sont très précieux pour nos membres, et le CC poursuivra ces échanges au cours de l'année 20.

Le Plan de rejets 2021 - 2023 est arrivé à son terme en 2023, et le CC EOS a évalué ses dispositions et formulé des recommandations aux États membres de la CC EOS à l'appui de leur propre recommandation conjointe à la Commission sur un nouveau Plan de rejets pour 2024-2027. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 20 sur ce sujet, en mettant particulièrement l'accent sur les exigences et les actions identifiées dans la communication sur la PCP (SWD(2023) 103 final) et

le plan d'action (COM(2023) 102 final), ainsi que sur toute considération supplémentaire découlant des discussions et de la progression de la réforme de la PCP telle qu'annoncée par le commissaire Sinkevičius en mars 2024.

Mesures techniques

Le CC EOS continuera à fournir des avis sur les mesures techniques en mer Celtique et en mer d'Irlande, spécifiquement dans le contexte de la pleine mise en œuvre du règlement UE 2019/1241. Cela inclut la définition des pêcheries dirigées. Le CC EOS suivra et intégrera dans ses avis, dans la mesure du possible, les recherches pertinentes visant à améliorer la sélectivité et à réduire les prises accessoires. Par ailleurs, au cours de l'année 20, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le groupe des États membres et les scientifiques. Cela permettra au secteur de la pêche et aux scientifiques de s'informer sur les meilleures pratiques et d'éviter les doubles emplois.

L'accord de commerce et de coopération (TCA) entre l'UE et le Royaume-Uni, et plus particulièrement les travaux de la commission spécialisée de la pêche, constituent un aspect important à cet égard. Le CC EOS est prêt à fournir des avis compétents sur tous les sujets liés à la gestion des pêches dans sa zone de compétence et sur tous les points relatifs à la gestion commune des stocks.

Le CC EOS est prêt à soutenir les États membres du CC EOS dans leur réponse à l'appel de la Commission à mieux impliquer les parties prenantes dans les organisations régionales afin de garantir la participation des autorités de pêche et des autorités environnementales, comme indiqué dans le document COM(2023) 103 final, ainsi qu'à travailler sur les actions pertinentes identifiées dans la communication sur la PCP (SWD(2023) 103 final) et le plan d'action (COM(2023) 102 final), ainsi que sur toute considération supplémentaire découlant des discussions et de la progression de la réforme de la PCP annoncée par le commissaire Sinkevičius en mars 2024.

Espèces hors quota

Pour la gestion des pêches d'espèces hors quota, le plan pluriannuel de l'UE pour la pêche dans les eaux occidentales (PPA EO) et le TCA sont tous deux pertinents. Ces stocks font l'objet de l'attention du CC EOS depuis longtemps.

Il s'agit notamment de la mise en place, au cours des années précédentes, de groupes de discussion dédiés à la gestion des stocks suivants :

- Bar : Comme les années précédentes, le CC EOS continuera à suivre l'élaboration des recommandations sur les mesures de gestion spécifiques pour le stock concerné, en particulier les travaux du comité spécialisé sur la pêche, et à fournir des avis dans la mesure du possible. La collaboration avec le CC de la mer du Nord restera un objectif.
- Coquilles Saint-Jacques : Au cours de l'année 15, le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques. Au cours de l'année 16, ce groupe a discuté et accepté que le CC EOS soutienne la recommandation conjointe sur un plan de gestion régional pour les stocks de coquille dans la Manche, tel que proposé par le groupe des États membres du CC EOS. Le travail de ce groupe de discussion s'est poursuivi au cours de l'année 19 avec l'organisation d'un webinaire en juin 2024 réunissant la Commission européenne, des représentants des États membres, des scientifiques et des chercheurs ainsi que des membres du CC. L'objectif du webinaire était de discuter et de faire progresser des questions telles que l'état des stocks, les informations scientifiques actuellement disponibles, les mesures de

gestion actuelles et l'identification de mesures supplémentaires / alternatives potentielles, ainsi que d'identifier les lacunes existantes en matière de données. Les résultats de ce webinaire réservé à l'UE devaient être utilisés dans la préparation d'un atelier en personne sur la gestion de la coquille Saint-Jacques dans les eaux occidentales septentrionales pour le quatrième trimestre 2024, impliquant la Commission européenne, des représentants du Royaume-Uni, des experts des deux parties, des représentants du CIEM, le groupe des États membres des EOS et les membres du CC EOS. La préparation de cet atelier commencera immédiatement après le webinaire.

- Bulot: Au cours de l'année 16, le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur le bulot visant à discuter et à fournir des avis sur la gestion de cette ressource dans la Manche. Au cours de l'année 18, ce groupe a soumis un avis au groupe des États membres des EOS pour une recommandation conjointe sur la gestion du bulot dans les eaux européennes 7d et 7e de la CIEM. Au cours de l'année 20, le CC EOS continuera à explorer les possibilités de collaboration avec les États membres des EOS et examinera les cas où la liaison avec les homologues britanniques pourrait être utile, conformément à tout travail à effectuer par le comité spécialisé sur la pêche.
- Tourteau : Suite aux travaux d'un ancien groupe de discussion du CC EOS au cours de l'année 16, un groupe de discussion conjoint a été mis en place avec le CC de la mer du Nord et le CC du marché pour fournir des avis au cours de l'année 17. En raison des impacts notables sur le stock de l'effort de pêche et des maladies, ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 18. Suite à la réponse reçue de la Commission européenne à l'avis conjoint soumis en septembre 2023, le CC EOS a avancé ce sujet dans le groupe des États membres de la mer du Nord en vue d'élaborer une recommandation conjointe. Au moment de la rédaction du présent document (mai 2024), ce travail est en cours de discussion au sein du groupe des États membres des EOS. Avec un résultat positif attendu de ces discussions, le CC EOS travaillera à nouveau conjointement avec le NSAC sur la prise en compte des exigences et l'élaboration des détails d'une recommandation conjointe au cours de l'année 20.

Reconnaissant l'importance des pêches ciblées sur plusieurs stocks non TAC dans la zone, le CC EOS continuera à identifier la nécessité de fournir des avis qui contribuent à la gestion durable de ces pêches, en particulier à la lumière des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Des experts scientifiques compétents et des représentants des administrations nationales et européennes, ainsi que l'évaluation des propositions par le CSTEP, amélioreront considérablement la structure de ces réunions.

Plan Pluriannuel Eaux Occidentales

Conformément au règlement (UE) 2019/472, la Commission est tenue de faire rapport au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 27 mars 2024, puis tous les cinq ans, sur les résultats et l'incidence du plan sur les stocks auxquels le règlement s'applique et sur les pêcheries exploitant ces stocks, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3. Suite à la demande de la Commission, au cours de l'année 18, le CC EOS a apporté sa contribution en répondant à la consultation ciblée sur le sujet.

Le CC EOS examinera comment donner suite à ces travaux au cours de l'année 20.

TAC et quotas

Comme les années précédentes, le CC EOS émettra un avis sur ce sujet important après la présentation de l'avis du CIEM lors de ses réunions de juillet. Le calendrier de cet avis dépend des processus développés et convenus dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni et des consultations UE-Royaume-Uni sur la gestion des pêches communes, y compris les travaux du comité spécialisé de la pêche. Le CC EOS suivra les procédures définies par la Commission européenne.

Cet avis fournira l'opinion du CC EOS sur un certain nombre de sujets, y compris un examen de l'état des stocks, l'application du RMD et les considérations multi-espèces dans le contexte de la gestion des stocks partagés avec le Royaume-Uni. Les implications de l'obligation de débarquement et l'atténuation des risques d'étranglement feront l'objet d'une attention particulière, comme les années précédentes.

L'avis du CC EOS sur les TAC et les quotas sera soumis suffisamment tôt pour alimenter toutes les discussions pertinentes entre l'UE et le Royaume-Uni qui aboutiront à la proposition de la Commission au Conseil pour le règlement sur les possibilités de pêche pour les espèces dans les eaux atlantiques en 2025.

Comme les années précédentes, un certain nombre de demandes spécifiques peuvent également être soumises à la Commission et aux États membres concernés pour certains stocks en réponse à une demande d'avis spécifique ou lorsqu'ils sont identifiés par les membres du CC EOS à la suite des derniers développements scientifiques, par exemple le cabillaud, le merlu, le lieu jaune et la sole. Si nécessaire et en fonction des ressources et du budget disponibles, le CC EOS organisera des groupes de discussion spécifiques ou des groupes de rédaction d'avis pour élaborer l'avis, comme c'est déjà le cas pour les pocheteaux et les raies.

- Pocheteaux et raies : Au cours de l'année 15, le CC EOS et le CC de la mer du Nord ont mis en place un groupe de discussion commun sur les pocheteaux et les raies afin de préparer des avis sur une approche de gestion harmonisée à l'intention des groupes d'États membres respectifs. Au cours des années 16 et 17, ce groupe a mis à jour les meilleurs avis de gestion du CC EOS et du NSAC à l'intention de ces groupes d'États membres et a identifié des domaines supplémentaires importants pour son travail et a contribué aux termes de référence du GTE du CSTEP mis en place au deuxième trimestre 2022. Le groupe de discussion a poursuivi son travail important au cours de l'année 18 en organisant un atelier spécifiquement aussi en relation avec les conclusions tirées dans plusieurs projets de recherche menés dans plusieurs États membres et par le CSTEP. Le travail s'est poursuivi au cours de l'année 19 avec une soumission faite à la Commission demandant spécifiquement la tenue d'un groupe de travail d'experts du CSTEP pour se concentrer sur la simulation des conséquences liées aux changements dans la fixation et la gestion des TAC, y compris les questions liées à l'utilisation de la clé de répartition de la stabilité relative, et spécifiquement le retrait d'espèces individuelles commercialement importantes ou vulnérables du TAC de groupe. Le CC EOS est prêt à soutenir ce travail au cours de l'année 20 ainsi que tout autre aspect à prendre en considération concernant la cogestion de ces stocks dans le cadre du TCA.

Impact de l'accord de libre-échange UE-Royaume-Uni

Le CC EOS continuera à surveiller les fonctionnalités et les conséquences du TCA UE-Royaume-Uni, tant en ce qui concerne les activités dans le domaine concerné que le fonctionnement des CC eux-

mêmes. Le CC EOS a uni ses forces à celles de l'AAC, du PelAC, du MAC, du NSAC et du LDAC au cours de l'année 17 dans le cadre du "Forum inter-CC sur le Brexit", dans le but de discuter et d'élaborer des avis conjoints à l'intention de la Commission européenne et des États membres sur les questions liées au Brexit qui touchent communément ces CC impactés par le Brexit, ainsi que de fournir une contribution structurée aux points horizontaux pertinents de l'ordre du jour discutés au sein du Comité spécialisé sur la pêche (SCF) entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Au cours de l'année 20, le CC EOS accordera une attention particulière à tous les développements liés à la révision du TCA prévue pour 2025-2026 et assistera la Commission dans tous les aspects liés à ce travail si nécessaire.

Conséquence supplémentaire du Brexit, l'avenir de la régionalisation reste un sujet de discussion important au sein du CC EOS. C'était le point central de l'événement conjoint organisé pour les 20 ans de la CC EOS et du PelAC en mars 2024, dont les résultats alimenteront des discussions supplémentaires et des avis pertinents au cours de l'année 20.

Approche écosystémique de la gestion des pêches

Le programme de travail du CC EOS comprend la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les eaux occidentales septentrionales en encourageant le développement de programmes de surveillance et de mesures de conservation. Le travail du CC EOS se concentrera sur les éléments clés suivants :

- Poursuite de l'engagement dans les discussions sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) avec la Commission, le CIEM et le CSTEP, en suivant de près l'élaboration d'avis scientifiques et d'évaluations socio-économiques.
 - Promouvoir la compréhension et l'acceptation par toutes les parties prenantes de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines (par exemple, les déchets marins, le bruit sous-marin), et améliorer la communication entre les différentes autorités de gestion dans le Nord-Ouest de l'Europe ;
 - Agir en tant que point de contact entre les décideurs politiques et les parties prenantes du CC afin de faciliter la consultation pour la désignation et la gestion des : Écosystèmes marins vulnérables, Natura 2000, OSPAR et sites marins offshore nationaux (c'est-à-dire, MCZ, etc.), où l'activité de pêche des navires de l'UE a lieu dans les eaux occidentales septentrionales. Le CC EOS souhaite contribuer aux réunions du sous-groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales sur l'article 11, qui traite des mesures de conservation nécessaires au respect des obligations découlant de la législation environnementale de l'UE (par exemple, les Zones Marines Protégées (ZMP)).
 - Identifier et hiérarchiser les besoins des membres du CC EOS en matière de protection des espèces et des habitats sensibles.
- SEAWise

Au cours de l'année 17, le CC EOS a rejoint le projet SEAWise et continuera à soutenir ce projet en co-organisant des ateliers si nécessaire et en apportant sa contribution par le biais de procédures écrites au cours de l'année 18.

SEAWise est un projet international qui ouvre la voie à la mise en œuvre de la gestion des pêches basée sur les écosystèmes (EBFM) en Europe. Grâce à un programme ciblé de recherche interdisciplinaire mené par un réseau collaboratif de partenaires, ainsi qu'à la contribution des principaux acteurs de la pêche, SEAWise vise à fournir un outil pleinement opérationnel qui permettra aux pêcheurs, aux gestionnaires et aux décideurs politiques d'appliquer facilement les structures de l'EBFM dans leurs propres pêcheries.

Le premier atelier des parties prenantes de ce projet a été coordonné et soutenu par le CC EOS au cours de l'année 17 en janvier 2022. Une mise à jour du projet a été fournie aux membres lors des

réunions plénières de printemps du CC EOS en mars 2023, et les membres du CC EOS ont participé au deuxième atelier des parties prenantes au cours de l'année 18 en juin 2023. Une mise à jour du projet a été fournie dans le cadre du projet Mission Atlantique en août 2023 et le CC EOS continue de suivre les progrès réalisés.

- Mission Atlantic

Ce projet financé par l'UE cartographie et évalue l'état actuel et futur des écosystèmes marins de l'Atlantique sous l'influence du changement climatique et de l'exploitation. Les membres du CC EOS ont été impliqués pour la première fois dans ce projet en 2022 et ont suivi de près les développements depuis lors, principalement en participant aux ateliers associés qui comprennent des mises à jour supplémentaires sur d'autres projets tels que [OceanICU](#), [GES4SEAS](#), [MarinePlan](#).

Environnement

En 2019, la Commission européenne a publié le Green Deal qui reconnaît que le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le monde et propose de nouvelles stratégies pour relever ces défis. Reconnaisant l'influence des politiques environnementales sur la gestion des pêches dans l'Union européenne et reconnaissant l'interconnexion de la gestion des pêches et des questions environnementales marines spécifiques et non spécifiques, le CC EOS a décidé, au cours de l'année 16, d'inclure des travaux sur des questions environnementales plus larges telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, les plastiques marins, les émissions de CO₂, l'impact des activités sismiques sur les stocks de poissons.

Le groupe de discussion sur le changement climatique et l'environnement identifie et examine les besoins du CC en matière de développement de Avis liés aux initiatives climatiques et environnementales promues et adoptées par la Commission dans le cadre du Green Deal de l'UE. Il s'agit notamment de :

- la stratégie "de la ferme à la table" de l'UE,
- Stratégie de l'UE en matière de biodiversité, y compris le plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins,
- la nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE,
- Loi sur la restauration de la nature
- Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin

Ainsi que toute initiative de la DG MARE relative à la mise en œuvre des objectifs de développement durable pertinents, tout en suivant les initiatives de l'UICN et de la FAO à cet égard. Un sujet pertinent à cet égard est le débat sur la protection de 30 % de la zone océanique et la protection stricte de 10 %. L'importance de ces questions concernant la gestion des pêches devient de plus en plus claire et le CC EOS continuera à inclure des travaux sur ces questions dans son programme de travail pour l'année 20 via son groupe de discussion sur le climat et l'environnement.

Au cours de l'année 15, le CC EOS et le CC Pélagique ont mis en place un groupe de discussion conjoint sur les impacts des activités sismiques et des développements de l'énergie éolienne en mer en vue de développer des questions de recherche spécifiques pour un avis de demande spéciale du CIEM sur l'impact des activités sismiques sur les stocks de poissons et les écosystèmes marins dans les bassins maritimes concernés, en tenant compte des demandes antérieures du CC à la Commission. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 16 et, au cours de l'année 17, le CC EOS et le PeIAC ont organisé conjointement un atelier virtuel réussi faisant suite à ses soumissions de 2020 et développant des avis

conjointes supplémentaires sur l'impact potentiel des développements d'énergie renouvelable en mer sur les activités de pêche. Les membres du CC EOS estiment qu'il existe un besoin continu et urgent d'aborder ces sujets importants et ont mis en place un nouveau groupe de discussion dimension spatiale avec le PelAC. Une mise à jour de ce travail a été fournie à tous les membres du CC lors du groupe de travail horizontal conjoint qui a été organisé en personne dans le cadre des célébrations conjointes des 20 ans du CC EOS et du PelAC au château de Dublin en mars 2024. Au moment de la rédaction du présent document, le CC EOS dirige la liaison avec le groupe des produits de la mer/ORE en Irlande pour lequel une représentation a été recherchée au nom du CC EOS et du PelAC depuis 2022. Au moment de la rédaction du présent document (mai 2024), l'admission à ce groupe semble devoir être approuvée d'ici l'été 2024. Le CC EOS suivra alors les travaux de ce groupe au nom des deux CC.

En avril 2024, le CC EOS a reçu une demande du National Parks and Wildlife Service (NPWS), une unité du ministère du logement, du gouvernement local et du patrimoine en Irlande, de nommer une personne appropriée pour représenter le CC du côté de l'industrie du Designated Areas Appeals Advisory Board (Comité consultatif des appels en matière de zones désignées). Cette commission a été créée par le ministre en 1997 en tant qu'organe indépendant chargé de formuler des recommandations au ministre sur les recours contre les propositions de désignation de sites (zones de protection spéciale, zones spéciales de conservation et zones de patrimoine naturel). Le CC a été contacté car la composition du Comité doit refléter les perspectives des parties prenantes de ces sites, y compris la pêche. La secrétaire exécutive du CC EOS a été désignée pour représenter le CC au sein de cette commission.

Aspects sociaux

Au cours des dernières années, il a été de plus en plus difficile de pourvoir les postes vacants dans le secteur des produits de la mer avec des employés qualifiés, et plus particulièrement dans le secteur de la prise accessoire. Au cours de l'année 17, le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur les aspects sociaux en collaboration avec le NSAC et a convenu d'un mandat qui comprend une analyse des causes de ce problème spécifique. Le nombre d'emplois dépendant du secteur de la pêche étant en baisse dans la majorité des zones côtières, certaines communautés côtières risquent de ne pas être viables à l'avenir. Le CC EOS reconnaît que la durabilité sociale est intrinsèquement liée à la durabilité environnementale et économique et a continué à explorer les aspects pertinents au cours de l'année 19 afin de développer des avis basés sur les meilleures pratiques. Le CC a accordé une attention particulière au projet "Pêcheurs du futur" au cours de l'année 19. Au moment de la rédaction de ce document, une lettre à la DG MARE sur ce sujet est en préparation et présentée aux autres CC pour qu'ils envisagent une approche commune. Le CC EOS continuera à suivre de près les phases restantes de ce projet au cours de l'année 20.

Contrôle et conformité

Le CC EOS continuera à suivre les activités opérationnelles de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF) dans les zones 6 et 7 et participera aux comités consultatifs et à d'autres forums de suivi, de contrôle et de conformité, lorsqu'il y sera invité.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe au sein du CC EOS un groupe de discussion actif sur le contrôle et la conformité, dont l'objectif est de préparer des avis supplémentaires sur toutes les mesures pertinentes de surveillance, de contrôle et d'exécution. Le CC EOS continuera à surveiller la mise en œuvre du nouveau règlement de contrôle et à analyser le besoin d'avis en tenant compte des échéances identifiées.

Suivi global de la réalisation des objectifs de la PCP

La poursuite du dialogue avec la Commission lors des réunions du CC EOS et des réunions inter-CC au cours de l'année 19 contribuera aux travaux du CC EOS sur tous les sujets susmentionnés au cours de l'année 20.

Le CC EOS restera également à l'avant-garde de l'organisation d'événements en cas de besoin, lorsque cela est utile et préférable, en collaboration avec d'autres CC.

Priorités de travail identifiées pour chaque groupe de travail et groupe de discussion (le cas échéant)

Groupe de travail 1 - Mer d'Irlande :

- TAC et quotas
- Mesures techniques
- Outil d'identification du " choke " (étranglement)
- Approche écosystémique de la gestion des pêches

Groupe de travail 2 Mer celtique et ouest de l'Écosse :

- TAC et quotas
- Mesures techniques
- Outil d'identification du " choke " (étranglement)
- Approche écosystémique de la gestion des pêches

Groupe de travail 3 - Manche :

- TAC et quotas
- Mesures techniques
- Outil d'identification du " choke " (étranglement)
- Approche écosystémique de la gestion des pêches
- Espèces hors quota via les groupes de discussion concernés

Groupe de travail horizontal :

- Évaluation de la PCP
- Obligation de débarquement
- Autres objectifs de la PCP et impact de l'ACC UE-Royaume-Uni
- Approche écosystémique de la gestion des pêches
- Les aspects environnementaux liés à la pêche dans le Nord-Ouest de l'Europe, y compris la stratégie de l'UE "de la ferme à la table", la stratégie en matière de biodiversité, l'aménagement de l'espace marin et le développement des énergies renouvelables en mer, Natura 2000 et les zones marines protégées, les écosystèmes marins, la loi sur la restauration de la nature, etc.
- Aspects sociaux
- Contrôle et conformité
- Suivi global de la réalisation des objectifs de la PCP

Groupes de discussion

Tous les groupes de discussion aborderont les questions pertinentes et prioritaires identifiées dans le paquet PCP ainsi que toute considération supplémentaire découlant des discussions et de la progression de la réforme de la PCP annoncée par le commissaire Sinkevičius en mars 2024.

Groupe de discussion obligation de débarquement

- Soutenir le groupe de travail horizontal dans la rédaction d'avis sur des sujets tels que les plans de rejets, le risque d'étranglement, les possibilités de pêche et les mesures techniques, lorsque la tâche exige une attention et des efforts particuliers.

Groupe de discussion coquille Saint-Jacques

- Préparer un avis à la Commission européenne et au groupe des États membres des EOS sur les mesures à prendre dans les pêches commerciales pour gérer le stock de coquilles Saint-Jacques dans la Manche, spécifiquement à la suite de l'atelier prévu en octobre 2024.

Groupe de discussion bar

- Suivre les mises à jour et les développements relatifs à la gestion des stocks de bar européen dans le Nord-Ouest de l'Europe et préparer des avis, le cas échéant, à la Commission européenne sur les pêches commerciales et récréatives.

Groupe de discussion proposé tourteau

- Élaborer une recommandation commune sur la gestion des stocks de tourteau dans les EOS et la mer du Nord, une fois qu'elle aura été convenue avec le groupe des États membres de la mer du Nord et le groupe de Scheveningen

Groupe de discussion pocheteaux et raies

- Répondre aux demandes spécifiques des États membres
- Traiter les questions en cours concernant la gestion des pocheteaux et des raies
- Traiter les questions soulevées dans le cadre de la procédure consultative

Groupe de discussion climat et environnement

- Identifier et examiner les besoins du CC EOS en matière d'élaboration d'avis relatifs à des questions d'actualité telles que la stratégie de l'UE "de la ferme à la table", la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, l'économie bleue, la transition énergétique, la loi sur la restauration de la nature, la directive-cadre sur l'eau, etc.
- Les thèmes seront ajustés en fonction de l'élaboration des termes de référence des autres groupes de discussion afin d'éviter les chevauchements.

Groupe de discussion aspects sociaux

- Conseiller la Commission européenne et les États membres sur les aspects sociaux liés à la pêche dans le Nord-Ouest et la mer du Nord.
- Élaborer des avis sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur des produits de la mer au sens large
- Élaborer des avis sur la viabilité socio-économique des communautés et promouvoir la coopération entre les parties prenantes.
- Identifier les moyens d'aborder les trois piliers du développement durable dans les futurs avis du CC EOS et du NSAC afin d'atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.
- Élaborer des avis sur des questions connexes en cas de crise urgente

Groupe de discussion contrôle et conformité

- Fournir des avis sur le contrôle, la mise en œuvre et l'application de l'obligation de débarquement.
- Avis sur d'autres questions pertinentes de contrôle et de conformité qui peuvent se poser, tout en suivant la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de contrôle et en analysant le besoin d'avis.

Groupe de discussion PCP

- Contrôler la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin et fournir des avis si nécessaire.
- Contrôler le suivi de la communication de la PCP et du document de travail du personnel et élaborer des avis le cas échéant.
- Identifier les demandes faites par la Commission aux conseils consultatifs dans le paquet PCP et fournir à la Commission des recommandations sur la faisabilité de ces tâches/demandes.
- Suivi des réponses apportées par la Commission et d'autres sujets qui concernent la PCP et qui ne sont pas du ressort d'autres groupes de discussion.
- Aborder toute considération supplémentaire à la suite des discussions et de la progression de la réforme de la PCP annoncée par le commissaire Sinkevičius en mars 2024 et élaborer des avis si nécessaire.

Groupe de discussion dimension spatiale

- Fournir des avis à la Commission européenne et aux États membres sur les aspects liés aux développements des énergies renouvelables en mer, à la planification de l'espace marin, aux désignations de conservation et à leur impact sur les pêcheries dans les domaines de compétence du CC EOS et du PelAC.

Autres questions d'intérêt :

- Coopération avec la Commission par le biais des réunions inter CC régulièrement programmées
- Coopération avec les États membres des EOS
- Participation et intégration dans le nouveau cadre de gestion des pêches entre l'UE et le Royaume-Uni
- Coopération avec les scientifiques (amélioration de la qualité des données scientifiques et économiques)

- Collaboration avec d'autres CC
- Campagne d'adhésion au CC EOS
- Outil en ligne WebGIS de gestion des pêches du CC EOS (ACFishMap)
- Suivi des recommandations de l'examen des performances du CC EOS réalisé au cours de l'année 18 et achevé en septembre 2023.

Autres questions d'intérêt, le cas échéant :

Aucun n'a été identifié

Recommandations prévues pour l'année 19 :

Non	Question/sujet	Lien avec la PCP	GT/FG à l'origine de la recommandation	Date prévue pour l'adoption (si disponible)
1	Avis sur la gestion du risque du choke dans le nord-ouest de l'Europe après les exemptions	Article 2, 14, 15	GT1, GT2, GT3	décembre 2024
2	Avis sur des sujets liés à l'obligation de débarquement	Article 2, 14, 15	Groupe de travail horizontal (groupe de discussion sur l'obligation de débarquement)	mars 2024
3	Avis sur la mise en œuvre du règlement de l'UE sur les mesures techniques, y compris la définition de la pêche dirigée	Article 2, 10	Groupe de travail horizontal	Mars 2025
4	Avis sur les mesures techniques dans le cadre de l'exécution de l'ACC, si des propositions pertinentes sont présentées par la Commission.	Article 2	GT1, GT2, GT3, GTH	Juillet 2025
5	Avis sur les possibilités de pêche 2024 et le document d'orientation de la Commission européenne	Article 2, 14, 15, 16	GT1, GT2, GT3, GTH	Juillet 2025
6	Avis sur la gestion des raies	Article 2, 10, 14, 15, 16	GTH (Groupe de discussion pocheteaux & raies)	Mars 2025
7	Avis relatifs aux questions liées au SCF : mesures techniques, espèces hors quota, etc.	Article 2, 14, 15	Horizontal WG	Décembre 2024
8	Avis relatifs au climat et à l'environnement, par exemple la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, le "Green Deal" de l'UE, la stratégie "de la ferme à la table", la loi sur la restauration de la nature.	Article 2	GTH (Groupe de discussion sur le climat et l'environnement)	novembre 2024

9	Conseil sur les aspects sociaux liés à la pêche dans le Nord-Ouest de l'Europe	Article 2	GTH (Groupe de discussion aspects sociaux)	Janvier 2025
10	Avis sur les aspects soulevés dans la communication sur la PCP ou dans le cadre de l'évaluation de la PCP	Article 2	GTH (Groupe de discussion PCP et autres FG pertinents une fois identifiés)	Juin 2025
11	Avis sur les aspects soulevés dans le plan d'action	Article 2	GTH (Groupe de discussion PCP et autres GD pertinents une fois identifiés)	Mai 2025
12	Avis sur les aspects soulevés dans la communication sur la transition énergétique	Article 2	GTH (groupe de discussion concerné une fois identifié)	décembre 2024

Participation prévue aux consultations publiques de la Commission

Thème/sujet	Lien avec la PCP	Date limite pour l'enquête de l'UE (si disponible)	Date prévue pour l'adoption (si disponible)

Le CC EOS surveillera régulièrement le portail en ligne "Have Your Say" de la Commission et répondra aux consultations pertinentes le cas échéant.

Planification des réunions du CC EOS

PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CC EOS (du 01/10/2024 au 30/09/2025)

	Date (pour les 6 premiers mois, veuillez fournir des dates précises)	Thèmes /sujets de la réunion	Type de réunion (physique / planifiée/ hybride)	Participation de la Commission européenne demandée (oui/non)	Si la participation de la Commission est demandée, questions spécifiques à traiter	Priorité pour la participation de la Commission (de 1 à 4) (1 = priorité absolue)
1	04 octobre 2024	CHARM	Virtuel	Non		
2	09 octobre 2024	Groupe de travail 1	virtuel	oui		1
3	09 octobre 2024	Groupe de travail 2	virtuel	oui		1
4	09 octobre 2024	Groupe de travail 3	virtuel	oui		1

5	10 octobre 2024	Groupe de travail horizontal	virtuel	oui		1
6	13 octobre 2024	Groupe de discussion PCP	physique	non		
7	à confirmer octobre 2024	Atelier sur la gestion de la coquille Saint-Jacques dans la Manche	physique	oui		1
8	22 octobre 2024	Comité exécutif	virtuel	oui		1
9	27 octobre 2024	Groupe de discussion climat	virtuel	non		
10	01 novembre 2024	Groupe de discussion obligation de débarquement	virtuel	non		
11	04 novembre 2024	CHARM	Virtuel	non		
12	07 novembre 2024	Groupe de discussion coquille Saint-Jacques	virtuel	oui	Finalisation de l'avis	
13	15 novembre 2024	Groupe de discussion contrôle et conformité	Virtuel	non		
14	25 novembre 2024	Groupe de discussion pocheteaux et raies	physique	oui		1
15	28 novembre 2024	Groupe de discussion PCP	virtuel	non		
16	16 décembre 2024	Groupe de discussion aspects sociaux	virtuel	non		
17	06 janvier 2025	CHARM	Virtuel	non		
18	10 janvier 2025	Groupe de discussion MSP/ORE	virtuel	non		
19	31 janvier 2025	Groupe de discussion contrôle et conformité	virtuel	non		
20	03 février 2025	CHARM	Virtuel	non		

21	04 février 2025	Forum inter-CC sur le Brexit	En personne	Oui		1
22	07 février 2025	Groupe de discussion PCP	virtuel	non		
23	23 février 2025	Groupe de discussion aspects sociaux	virtuel	non		
24	03 mars 2025	CHARM	Virtuel	non		
25	10 mars 2025	Groupe de travail 1 Mer d'Irlande	hybride	oui	Mesures techniques, Plan de rejets au-delà de 2023	1
26	10 mars 2025	Groupe de travail 3 Manche	hybride	oui	Mesures techniques, Plan de rejets espèces hors quota	1
27	11 mars 2025	Groupe de travail 2 Mer celtique et ouest de l'Écosse	hybride	oui	Mesures techniques, Plan de rejets	1
28	11 mars 2025	Groupe de travail horizontal	hybride	oui	TCA & SCF, UK Technical Measures, EU public consultation Protecting the seabed from bottom trawling by fishing vessels (Protection des fonds marins contre le chalutage de fond par les navires de pêche)	1
29	12 mars 2025	Comité exécutif	hybride	oui	Dialogue avec la DG MARE : Aperçu des dossiers en cours et des demandes d'avis à venir ; négociations UE-Royaume-Uni, possibilités de pêche 2026	1
30	07 avril 2025	CHARM	virtuel	non		
31	05 mai 2025	CHARM	virtuel	non		
32	02 juin 2025	CHARM	Virtuel	non		
33	02 juillet 2025	CHARM	Virtuel	non		
34	02 juillet 2025	Groupe de travail 1 Mer d'Irlande	hybride	oui	Avis du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du CC EOS, discussions spécifiques sur les stocks avec les experts de la DG MARE.	1

35	02 juillet 2025	Groupe de travail 3 Manche	hybride	oui	Avis du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du CC EOS, discussions spécifiques sur les stocks avec les experts de la DG MARE.	1
36	03 juillet 2025	Groupe de travail horizontal	hybride	oui	En fonction des thèmes abordés, un expert de la DG MARE sera sollicité.	1
37	03 juillet 2025	Assemblée générale	Hybride	non		
38	03 juillet 2025	Groupe de travail 2 Mer celtique et ouest de l'Écosse	hybride	oui	Avis du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du CC EOS, discussions spécifiques sur les stocks avec les experts de la DG MARE.	1
39	04 juillet 2025	Comité exécutif	hybride	oui	Dialogue avec la Commission et les États membres ; négociations UE-Royaume-Uni, possibilités de pêche 2026	1
40	25 juillet 2025	Groupe de discussion obligation de débarquement	Virtuel	non		
41	29 juillet 2025	CHARM	Virtuel	non		
42	01 septembre 2025	CHARM	Virtuel	non		
43	12 septembre 2025	Groupe de discussion obligation de débarquement	Virtuel	Non		
44	23 septembre 2025	Groupe de discussion PCP	virtuel	non		
45	25 septembre 2025	Assemblée générale	virtuel	non	Approbation du rapport annuel et du budget de l'année 20	